3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 14 Mai 2019 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **7 mai 2019**

Étaient présents :
Maïlys **CHABRUN,** Patricia **RAVAILLAULT**, Serge **BEGOIN,** Jean-Luc **COIFFARD,** Gontrand **DELASSUS,** Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés : Timothy **KING,** Gaëtan **HOCHART,** Frédéric **FAUCHARD**
Christophe **REGEON** a donné procuration à Jean-Luc **COIFFARD**
Anne **LAURENT** a donné procuration à Serge **BEGOIN**
Guy **DEGREEF** a donné procuration à Gontrand **DELASSUS**

▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪

▷ ***Ordre du jour :***

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2019

Personnel :
- Régime indemnitaire - modification
- Protection sociale complémentaire
- Renouvellement contrat PEC
- Gratification versée à une stagiaire

Finances :
- Salle des fêtes: Modification numéro de lot
- Demande d'extension réseau d'eau potable
- Subvention exceptionnelle : Circuit de découverte ateliers d'artistes 2019
- Subvention exceptionnelle : Festival 2019 Eveil des Sens

Administration :
- Renouvellement contrat de maintenance du panneau dynamique
- Contrat SOREGIES IDEA
- PIG HABITAT : Avenant
- Convention MJC21 de Lussac-les-Châteaux – Spectacle Fête du Pain 2019
- Projet SCoT Sud Vienne
- Collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne

Questions diverses
- Nouvelle gouvernance du syndicat Eaux de Vienne
- Ferme éolienne de Plaisance-

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil

- **d'ajouter les points suivants :**
- Contribution de la Commune au SIVOS pour l'année 2019
- Proposition d'accompagnement en finances locales
- **et de retirer le point suivant :**
- Demande d'extension du réseau d'eau potable

Accord du conseil à l'unanimité

Personnel

Régime indemnitaire (RIFSEEP) - modification

La Préfecture de la Vienne a transmis une circulaire concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP est composé de deux parties : l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA).

En outre, aucune disposition ne prévoit le maintien du régime indemnitaire durant les périodes de congés de longue maladie ou congés de longue durée.

La délibération prévoit actuellement que l'IFSE et le CIA suivent le sort du traitement. Le Maire demande au Conseil Municipal de reprendre la délibération afin de suspendre le RIFSEEP (IFSE et CIA) en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, conformément à la réglementation en vigueur.

Accord du conseil à l'unanimité - ***Délibération***

Protection sociale complémentaire

La commune de Persac adhère au contrat groupe du Centre de Gestion pour la convention de participation du volet prévoyance (garantie de maintien de salaire) pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2014. Afin de se garantir du maintien de salaire, les agents cotisent auprès de « Territoria Mutuel » et la participation de la commune est 3,50 €.

Le Centre de Gestion propose aux communes d'être mandaté afin de procéder à une nouvelle consultation groupée dans le même cadre pour une mise en œuvre du 1er janvier 2020.

Le mandat ainsi confié n'engage en aucun cas la commune pour la suite de la procédure. En effet, la décision éventuelle d'adhésion ainsi que le montant de cette participation n'interviendront qu'à l'issue de la procédure de consultation qui sera prochainement lancée par le Centre de Gestion de la Vienne. En revanche, le nombre important de mandats facilitera la mise en concurrence et permettra de développer l'intérêt de ce contrat-groupe.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne va engager en 2019.

Accord du conseil à l'unanimité - ***Délibération***

Renouvellement contrat PEC

La commune de Persac a recruté un agent en Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à l'école, **Marion LEQUEUX**, pour la garderie et l'aide à la cantine. Son contrat se termine au **30/08/2019**.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an à compter du 31/08/2019.

De plus, la commune de Persac propose de mettre à disposition du SIVOS cet agent en contrat PEC. Ce contrat fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre les deux parties.

Accord du conseil à l'unanimité pour renouveler le contrat PEC pour une durée de 1 an à compter du 31/08/2019 - ***Délibération***

Gratification versée à une stagiaire
Madame Nadia FAUGEROUX a effectué un stage au sein du service administratif du 20 février au 15 mai 2019.

Le Maire propose au conseil municipal de récompenser la stagiaire pour le travail qu'elle a accompli dans le cadre de la formation par alternance des « adjoints administratifs polyvalents » avec le CNFPT et le Centre de Gestion 86.

Ponctuelle et efficace, cette jeune femme s'est véritablement impliquée dans le travail qui lui a été confié et a donné entière satisfaction.

Le Maire propose de verser à Madame Nadia FAUGEROUX la somme de 500,00 €, à titre d'encouragement, pour la remercier de la qualité de son travail et de son implication.
Accord du conseil à l'unanimité - *Délibération*

Finances

Salle des fêtes: modification numéro de lot
Le maire rappelle au conseil municipal la délibération **N° 20180811-13** du 8 novembre 2018 attribuant **12 lots** dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la Salle des Fêtes, suite à l'analyse des candidatures et des différents entretiens.

Suite à une erreur de plume, il a été inscrit *lot 8 Chauffage –Ventilation-Plomberie, titulaire : Entreprise BOUTINEAU*, alors qu'il fallait lire **lot 12 Chauffage –Ventilation-Plomberie**, **titulaire : Entreprise BOUTINEAU**.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la modification du numéro de ce lot dans la délibération initiale.
Accord du conseil à l'unanimité - *Délibération*

Demande d'extension du réseau d'eau potable

Ce point est reporté dans l'attente d'avoir plus d'informations.

Circuit de découverte ateliers d'artistes 2019
Le Maire rappelle que dans le cadre de l'accès pour tous à la culture, la commune de Persac est partenaire du circuit de découverte des ateliers d'artistes qui aura lieu les 8, 9 et 10 juin 2019 avec les communes de Queaux, Moussac et Gouëx.
A travers la diversité des œuvres exposées dans ces 4 communes, ce circuit a pour objectif de sensibiliser et valoriser l'art et la culture dans les territoires ruraux.
Une aide financière à hauteur de 150€ est sollicitée.
Accord du conseil à l'unanimité - *Délibération*

Festival Eveil des Sens 2019
L'association Eveil des Sens organise pour la 4ème année consécutive, le « Festival Eveil des Sens- Balade des 3 vallées » qui aura lieu les 15 et 16 juin 2019 sur les communes de Persac et Queaux.
Cette manifestation s'adresse à tous publics, vise à développer la citoyenneté, le partage, l'ouverture à l'autre et à l'environnement par la randonnée pédestre et la découverte du patrimoine culturel et naturel local.
Le maire propose d'attribuer une participation à l'association afin d'aider la mise en œuvre de ce projet, cette dernière sollicitant 600€.
Accord du conseil à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Eveil des Sens » pour le festival de 2019- *Délibération*

Administration

Renouvellement contrat de maintenance du panneau dynamique

Le contrat de maintenance avec « Centaure Systems » du panneau électronique d'information est arrivé à échéance le **30 janvier 2019.** Le contrat peut être reconduit sur une période de un an, renouvelable d'un commun accord, pour un montant annuel s'élevant à 1 320 € TTC. En l'absence de formule de révision des prix, le montant annuel de la prestation sera majoré chaque année par application d'un taux forfaitaire de 1%.

Le maire propose aux membres du conseil la reconduction du contrat de maintenance du panneau d'information.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal dans l'attente d'avoir plus d'informations quant à l'entretien du panneau.

Contrat SOREGIES IDEA

Le maire rappelle que lors du Comité Syndical ENERGIES VIENNE du 6 décembre 2016, SOREGIES a décidé du lancement de l'offre SOREGIES IDEA permettant à tous les clients qui le souhaiteraient de bénéficier d'une offre de marché en économisant 10% sur le montant hors taxes de leur facture d'électricité.

La commune de Persac étant titulaire de contrats auprès de SOREGIES, peut également profiter de tous les avantages de cette offre de fourniture d'électricité, sans interventions sur les compteurs – tout en pouvant revenir au tarif réglementé à tout moment, sans frais, sur simple demande.

Le 19 avril 2018, la commune avait souscrit à cette offre pour une durée de 12 mois.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de fourniture d'électricité Soregies IDEA conclut pour une durée de 1 an.

Accord du conseil à l'unanimité - ***Délibération***

Avenant PIG HABITAT

La commune a souhaité participer au PIG HABITAT en apportant des aides sur ses fonds propres. Une convention de partenariat entre la commune et la CCCVG a été signée le 19 mars 2019.

Le conseil communautaire de la CCVG du 1er avril dernier a validé la modification de critères d'éligibilité de ces aides.

Seuls les critères d'éligibilité au niveau de l'aide aux travaux de façade ont été modifiés. Le reste de la convention ainsi que l'enveloppe annuelle communale pour ces interventions restent inchangés. Avec cet avenant, c'est la commune qui décidera du périmètre d'intervention.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le maire à signer l'avenant de la convention du PIG Habitat avec le CCVG sans modifier l'enveloppe annuelle attribuée de 6 000 €- ***Délibération***

Convention MJC21 de Lussac-les-Châteaux

Dans le cadre d'une action des Arts de la Rue portée par la MJC21 de Lussac-les-Châteaux pour la **saison Lézards de la rue 2019**, une convention est proposée pour la représentation d'un spectacle « **Germaine et Germaine**» de la compagnie « Quand les moules auront des dents », qui aura lieu en plein air au cœur du hameau de la Crouzette. Ce spectacle sera diffusé le **dimanche 20 octobre 2019 à 15h30** lors de « la Fête du Pain ».

Le maire rappelle que la commune de Persac participerait à hauteur de **1.200 €,** par convention avec la MJC 21, à la production de ce spectacle.

Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Accord du conseil à l'unanimité - ***Délibération***

Projet SCoT Sud Vienne

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte SCoT Sud a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Vienne, comprenant le périmètre des Communautés de Communes de Vienne et Gartempe, et du Civraisien en Poitou.

En vertu de l'article R143-4 du code de l'urbanisme, Le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur le projet du SCoT Sud Vienne arrêté. Lors la séance du 19 février 2019, le conseil a émis un avis favorable au projet mais aucune délibération n'a été prise.

Le délai étant dépassé pour prendre une délibération, l'avis de la commune est donc réputé favorable.

Collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne

Le collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne sollicite les communes de s'engager **contre** la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques.

En effet, la loi dite de transition énergétique adoptée en 2015 prévoit, dans le cadre de la « concurrence libre et non faussée », la privatisation des concessions hydroélectriques. A terme, la Vienne sera impactée avec 3 installations dans le Sud-Vienne (La Roche, Chardes et Jousseau) ainsi qu'avec le barrage de Châtellerault.

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenir de l'exploitation de ces concessions.

Accord du conseil à l'unanimité pour s'opposer au projet de privatisation de l'exploitation des concessions hydroélectriques- ***Délibération***

Contribution de la commune au SIVOS pour l'année 2019

Lors de la dernière réunion du comité du SIVOS GOUEX-PERSAC-QUEAUX, il a été décidé de demander aux communes une contribution répartie en **3 versements**. Soit un montant de 126.000 € à répartir sur les 3 communes.

PERSAC = 59 472 €
Avril = 19 824 €
Juillet = 19 824 €
Novembre = 19 824 €

La contribution budgétisée est calculée selon le nombre d'élèves habitant la commune. Pour la commune de Persac, cette contribution s'élève à **59 472 €** (126.000 x 59 élèves de Persac / 125 élèves au total).

Accord du conseil à l'unanimité - ***Délibération***

Proposition d'accompagnement en finances locales

Monsieur Timothée SICOT, conseiller en finances publiques offre un accompagnement financier. Il propose d'apporter un éclairage sur l'avenir des comptes de la commune à travers la réalisation de plusieurs scénarios de prospectives financières. Cette intervention s'effectuera pour un montant total de 1 125€.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Accord du conseil par 4 voix pour et 6 abstentions pour accepter la proposition d'accompagnement financier de Monsieur Timothée SICOT pour un montant de 1 125 € - ***Délibération***

Questions diverses

Nouvelle gouvernance du syndicat Eaux de Vienne

Par la loi NOTRe de 2015, les communes ne disposeront plus des compétences eau potable et assainissement, puisque celles-ci relèveront des EPCI dont elles font partie. Le syndicat « Eaux de Vienne » a proposé aux intercommunalités qu'elles s'appuient sur lui pour exercer ces compétences.

Cette importante évolution sur la gouvernance du syndicat « Eaux de Vienne » va conduire à passer d'adhérents communaux à des adhérents intercommunaux et d'un nombre de plus de 250 à un nombre d'une dizaine adhérents (les futurs EPCI adhérents, 7 dans la Vienne et 3 hors département). 102 représentants siègeront au comité syndical dont 16 représentants pour la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. De plus, les comités locaux pourront être maintenus afin de conserver la proximité aux territoires

Ferme éolienne de Plaisance

Suite à la décision du tribunal administratif de Poitiers en date du 15 novembre 2018 autorisant l'exploitation, la Préfecture de la Vienne a établi un nouvel arrêté en date du 26 mars 2019 concernant la Ferme éolienne de Plaisance. Cet arrêté donne à la SAS Ferme Eolienne de Plaisance des prescriptions complémentaires des conditions d'exploitation de son parc éolien sur la commune de Plaisance.

Arrêt du projet PLUi

L'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 16 mai prochain pour délibération.

SPA de Poitiers

La commune de Persac est actuellement conventionnée avec le SPA de Poitiers pour l'activité de fourrière concernant les chiens et les chats errants. Cependant, le SPA de Poitiers a atteint sa capacité maximale en matière d'accueil des chats. Le SPA réfléchit sur la possibilité de faire évoluer la convention de fourrière en vigueur, pour la réserver au moins pour un temps, exclusivement pour la prise en charge des seuls chiens. A noter que même si l'entrée des chats ne serait pas prévue dans la convention, le SPA traitera les demandes d'entrées au cas par cas.

Le SPA souhaite donc savoir si la commune serait toujours disposée à continuer de travailler avec elle pour les chiens.

Le Conseil Municipal est favorable pour continuer de travailler avec le SPA pour ne prendre en charge que les chiens, pendant un temps.

Tour de table

**** Maïlys CHABRUN***

Xavier FAUCHARD, ancien habitant de Persac qui a déménagé à Saint-Maurice-les-Lions, s'est installé en tant que paysan boulanger. Il propose de livrer son pain le mercredi à 17h sur la Place de la Mairie.

Maïlys fait partie d'une association d'assistantes maternelles sur Montmorillon, « Baobab sur Gartempe », qui souhaite proposer sur Persac un spectacle gratuit pour les jeunes enfants.

Il est proposé de regarder la possibilité de produire ce spectacle à la période de Noël, la commune pourrait alors prendre en charge un « goûter ».

**** Gontrand DELASSUS***

La prochaine « Gazette » paraîtra début juin.

**** Jean-Luc COIFFARD et Régis SIROT***

L'organisation de l'inauguration du sentier de randonnée « Promenade entre Blourdes », le lundi 10 juin 2019 se précise. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Afin de marquer cet évènement, Mme. la Sous-Préfète, MM. les Députés, MM. les Sénateurs, Mme. M. les conseillers Départementaux, Mme la Présidente de la CCVG ainsi que les maires des communes de Quéaux, Gouex, Moussac, Moulismes, Adriers, Nérignac seront invités au vin d'honneur.

Fin de la Séance 22h00